



SYNDICAT CGT SPP RHONE

SYNDICAT SUD SDIS 69

SNSPP SDIS 69

Lyon, le 12 juin 2009.

Mr le Président du Conseil
d'Administration du SDIS du Rhône
S/c Col Delaigue DDSIS
17, rue Rabelais
69421 LYON cedex 03

Objet : négociations en cours

Monsieur le Président,

Les propos tenus hier soir par le Colonel Delaigue nous interpellent sérieusement.

En effet, celui-ci a indiqué ne pas vouloir maintenir le SDIS dans son niveau actuel de postes affectés.

Pour nous il est très clair que si les sapeurs pompiers professionnels du Rhône sont prêts à accepter un forte augmentation de leurs régimes de travail et des équivalences sur celui-ci, cela ne peut être que pour améliorer le service rendu à nos concitoyens, et doit donc forcément aboutir entre autres à une augmentation des effectifs de garde en centres.

Le cadre opérationnel journalier défini par Mr le préfet n'est qu'un minimum, et depuis toujours nous l'avons dénoncé et le jugeons comme insuffisant.

Nous n'accepterons pas de voir un arrêt des recrutements et exigeons le maintien des 1372 postes budgétés au sein du SDIS, ainsi que le maintien au niveau actuel du nombre de sapeurs pompiers. (à ce jour 1348 postes pourvus, le reste étant la marge pour les instructions).

Dans cette négociation, avec le passage à un régime d'équivalence, les SPP ne gagnent rien financièrement, il est hors de question que le SDIS en profite et ne se serve de cette volonté de nombre d'entre eux d'accepter des équivalences pour stopper net tout recrutement et rogner sur les emplois de SPP.

Nous exigeons donc dès à présent des garanties sérieuses quand à l'avenir des recrutements futurs afin de rester au niveau actuel de postes pourvus, le surplus horaire dégagé par les agents en régime 24 h ne devant servir qu'à améliorer l'existant (VSAV à 4 en permanence, groupes décrochés supplémentaires, manœuvres, etc...).

Deuxième point, nous attendons impatiemment le chiffrage par vos services des mesures demandées au niveau de l'IAT, et la reprise rapide du dialogue quand à la validation de notre demande de voir celle-ci étendue au-delà de l'indice 380, ainsi qu'aux agents logés, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2010 ceux-ci subiront une majoration de leur temps de travail en compensation de leurs logements.



SYNDICAT CGT SPP RHONE

SYNDICAT SUD SPP PATS SDIS 69

SNSPP SDIS 69

Troisième point, nous souhaitons d'urgence la tenue d'une réunion pour définir les nouveaux critères d'affectation des logements en casernement, puisque vous l'avez dit vous-même : « il faudra bien les remplir ces appartements ». Il convient donc d'étudier toutes les pistes à ce sujet, et nous serons force de proposition lors de cette réunion pour y parvenir. Nous souhaitons aborder sereinement, et dans une négociation « ouverte », les modalités particulières à définir pour certaines catégories de personnel : Personnels logés ou futurs logés affectés au CTA, ex logés COURLY « à vie », SPP logés ayant pris un grade, SPP logés sur lieu de travail ou non, SPP catégorie « C métier », logés actuels en régime 12h, etc, etc...

Enfin dernier point, nous souhaitons vivement ne pas avoir en face de nous un directeur qui dès que vous n'êtes plus là dit « non non non et non » à tout car nous vous le garantissons cela risque de remettre très très vite le feu aux poudres.

Mr Mercier, dans le cadre d'un dialogue social constructif, nous espérons que vous adhérerez à ces propositions constructives et honnêtes, qui sont le gage d'un climat apaisé et d'un avenir serein au sein de notre collectivité.

Nous vous sollicitons donc à nouveau en personne pour une entrevue rapidement puisque rien ne peut être discuté avec le DDSIS en l'état actuel, celui-ci se refusant à toute avancée et l'intersyndicale faisant de la question des recrutements un point de blocage.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour la CGT SPP

Pour SUD

Pour SNSPP